

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2812

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en place d'une cellule emploi dans le cadre de la construction du Stade des Lumières - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012

Délibération n° 2012-2812

commission principale :	développement économique
objet :	Mise en place d'une cellule emploi dans le cadre de la construction du Stade des Lumières - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de Stade des Lumières à Décines Charpieu est porteur d'enjeux très importants en termes de développement économique et de créations d'emplois, tant pour le territoire de l'est lyonnais que pour l'ensemble de l'agglomération.

La Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Décines Charpieu, la Foncière du Montout et l'association Uni-Est ont souhaité se saisir de cette opportunité pour offrir de réelles perspectives aux personnes en démarche d'insertion professionnelle.

Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une charte partenariale le 30 juin 2011. Depuis, l'Etat s'est associé à cette démarche qui consiste à utiliser le mécanisme des clauses d'insertion dans les marchés publics et de les étendre aux marchés privés, pour créer des contrats de travail. Pour ce projet, l'objectif est de créer 800 emplois d'insertion, dont la moitié sera issue des marchés privés.

Pour atteindre cet objectif, l'association Uni-Est, présente dans les Communes de l'est lyonnais et dont l'expérience est reconnue en la matière, se propose de mettre en place une cellule emploi-insertion dédiée à l'opération du Grand stade. Cette cellule-emploi accompagnera l'ensemble des donneurs d'ordres afin qu'ils intègrent des clauses à caractère social à hauteur minimum de 5 % des heures travaillées totales dans les marchés publics et privés.

L'association Uni-Est sera l'interlocuteur unique des entreprises et des structures de l'emploi pendant toute la phase de construction.

En conséquence, il est proposé au Conseil, en partenariat avec l'Etat et la Foncière du Montout, que la Communauté urbaine, qui développe déjà la clause d'insertion dans ses marchés publics au titre de la politique de la ville depuis 2004, s'engage dans cette démarche d'aide à l'intégration et à l'application des clauses d'insertion dans les marchés privés, en versant une subvention à l'association Uni-Est. Pour la première année de l'opération, le montant de la subvention attribuée par la Communauté urbaine serait de 30 000 €.

Le budget de l'action pour l'année 2012 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
déplacements	2 750	Etat	30 000
charges de personnel	74 500	Communauté urbaine de Lyon	30 000

amortissements	750	aides privées (OL Groupe)	30 000
charges fixes de fonctionnement	12 000		
Total	90 000	Total	90 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Uni-Est pour l'année 2012 dans le cadre de la mise en place d'une cellule-emploi pour la construction du Stade des Lumières,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Uni-Est définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante d'un montant de 30 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 657 4 - fonction 824 - opération n° 0P02O2017, selon l'échéancier suivant : 24 000 € en 2012 et 6 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.